



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### Avis Public Règlement numéro 367-15-02

**A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ  
PAR LE SOUSSIGNÉ:**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis vous est donné que le règlement 367-15-02 visant à établir a six (6) mois consécutifs d'abandon, de cessation ou d'interruption la période où les activités de camping ne seront plus protégés par droit acquis et permettre l'entreposage d'un (1) seul véhicule récréatif tels qu'une roulotte, une roulotte motorisé ou un autre équipement similaire a été adopté lors de l'assemblée du 27 octobre 2015 et mis en vigueur le 26 novembre 2015.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de ville.

Donné à Val-des-Lacs, le 14 décembre 2015.

Me Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 14 décembre 2015 entre 9 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 14 décembre 2015.

Me Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier